

« Notre grande distribution peut réussir sans se vendre à des étrangers »

Propos recueillis par
Isabelle Couet, David Barroux
et **Renaud Honoré**

« L'Etat n'a pas vocation à diriger une entreprise concurrentielle à la place des actionnaires qui ont les compétences et le savoir-faire pour le faire mieux que lui », affirmiez-vous en 2018. Au vu de votre décision sur Carrefour, cette phrase est-elle encore d'actualité ?

Oui. Cela reste totalement d'actualité. C'est bien ce qui nous a amenés à céder des participations dans la FDJ ou ce qui m'avait poussé à demander la cession de parts dans Aéroports de Paris, dont les principaux revenus sont générés par des boutiques de luxe, des parkings ou des hôtels. Ma doctrine est simple : il faut faire une distinction très claire entre l'Etat actionnaire et l'Etat régulateur. L'Etat n'a pas vocation à être actionnaire d'entreprises dans des secteurs autres que l'énergie, le nucléaire, les transports ou la Défense. L'Etat a un rôle de régulation de l'économie. Il est là pour définir les règles économiques et défendre l'intérêt général. Il protège les entreprises qui engagent la sécurité du pays et des Français. Ce rôle est d'autant plus nécessaire dans un moment de crise où les risques de prédation n'ont jamais été aussi élevés.

En quoi l'opération Carrefour, qui était une opération amicale, allait contre l'intérêt général ?

De quoi parlons-nous ? Du premier employeur privé du pays, avec plus de 100.000 salariés sur tout le territoire français. Imaginons qu'un acteur étranger veuille acquérir le premier employeur d'Allemagne ou Walmart aux Etats-Unis, quelle serait la réaction du gouvernement allemand ou américain ? Nous parlons aussi d'un acteur qui représente 20 % de la distribution alimentaire en France. L'enjeu, c'est à la fois la sécurité alimentaire des Français et la protection de nos filières agricoles. Je remarque que le soutien le plus fort à ma position est venu de

producteurs agricoles et de la FNSEA.

Mais l'idée que la distribution joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire du pays est contestée...

Je suis surpris par cette contestation. Les règles du jeu sont connues de tous et très claires. Nous avons revu en 2019 le dispositif de contrôle des investissements étrangers dans le cadre de la loi PACTE et nous avons ajouté la distribution alimentaire parmi les secteurs pour lesquels une autorisation de l'Etat est nécessaire. C'est aussi ce qui est prévu par le règlement européen sur les investissements étrangers en Europe. Pourquoi ? Parce que nous devons être en mesure de maîtriser

« Le monde qui vient ne fera aucun cadeau aux continents qui ne savent pas défendre leurs intérêts stratégiques. »

la chaîne d'approvisionnement alimentaire, d'un bout à l'autre de cette chaîne. Regardez ce que nous montre cette crise : en raison d'un virus, les biens et les produits peuvent arrêter de circuler entre les pays. Les risques pesant sur l'approvisionnement de nos concitoyens sont donc une réalité. Ne considérons pas que le monde d'après la pandémie sera le même que le monde d'avant. Nous devons préserver notre capacité de production alimentaire, comme nous devons la renforcer sur d'autres biens essentiels, comme les médicaments. J'ajoute enfin que Carrefour a inscrit « la valorisation des territoires et des produits français » dans sa raison d'être. Qu'est ce qui nous aurait garanti que cette rai-

BRUNO LE MAIRE
Ministre
de l'Economie
et des Finances

son d'être, et d'une manière générale que ce modèle vertueux de valorisation des filières françaises, aurait été préservé ? Tout se tient : sécurité alimentaire, défense de nos filières agricoles, valorisation de notre mode de vie. Je me réjouis de voir que toutes les enseignes de la distribution française sont engagées dans cette voie.

N'était-il pas possible de laisser les entreprises essayer de vous convaincre ? Vous avez refermé le dossier très rapidement...

La sécurité alimentaire des Français ne se négocie pas. Les règles sont connues de tous. J'ai échangé avec le directeur de Couche-Tard et les autorités canadiennes pour leur expliquer mon choix. En revanche, je ne suis évidemment pas opposé à des partenariats entre grands groupes, comme Carrefour et Couche-Tard ont commencé à le faire. J'ai eu l'occasion de le dire à Alexandre Bompard, qui effectue un travail remarquable de redressement du groupe.

Vous demandez donc à chaque groupe de venir vous voir s'il envisage un rapprochement avec un acteur étranger ?

Toute entreprise est libre, bien entendu ! Mais il y a des règles économiques dont je suis le garant. La liste des secteurs nécessitant une autorisation de l'Etat n'est pas confidentielle, elle figure dans le décret sur les investissements étrangers en France et dans le règlement européen. Nous avons même donné la possibilité pour les entreprises qui le souhaitent de venir nous consulter au préalable. Je recommande à chacun de se servir de cette faculté.

La liste des secteurs stratégiques s'est beaucoup allongée depuis quelques années...

Mais tous les grands Etats ont fait ce choix ! Cela fait des années que la Chine et les Etats-Unis défendent leurs intérêts économiques avec des dispositifs de contrôle des investissements étrangers autrement plus stricts que les nôtres ! La France et l'Europe doivent disposer des mêmes armes que leurs principaux compétiteurs mondiaux. Bonne nouvelle : l'Europe commence enfin à prendre conscience de l'intérêt de réglementations similaires. Le monde qui vient ne fera aucun cadeau aux continents qui ne savent pas défendre leurs intérêts stratégiques.

Le risque n'est-il pas de dissuader l'investissement étranger ? La France est déjà derrière l'Allemagne ou l'Italie en part d'investisseurs étrangers dans les groupes cotés et cette part ne fait que décliner...

Revenons un instant aux réalités : la France est devenue, grâce à la politique économique du président de la République, la première terre d'accueil des investissements étrangers en Europe avec près de 1.200 projets accueillis en 2019. Avec le Brexit, nous devenons une des grandes places financières en Europe avec 2.500 emplois créés en deux ans. Les entreprises étrangères et les investisseurs étrangers

« Je crois assez peu à la philanthropie en matière économique. En revanche, nous devons réfléchir au modèle de développement économique de la grande distribution. »

sont les bienvenus en France. La qualité des entreprises qui participeront lundi prochain au sommet Choose France autour du président de la République en est un très bon témoignage. Malgré les crises, nous avons maintenu tous nos choix fiscaux favorables aux entreprises : baisse de la fiscalité du capital, baisse de l'impôt sur les sociétés et baisse des impôts de production. Nous avons aussi allégé les règles du marché du travail et simplifié les règles administratives sur la vie des entreprises. Vous n'appelez pas cela une politique d'attractivité ambitieuse ?

Le siège social du nouveau groupe, Stellantis, sera aux Pays-Bas et non en France. Cela ne vous dérange pas ?

Cela montre bien tout le chemin qui nous reste à parcourir pour une véritable harmonisation fiscale en Europe !

Si demain, le secteur du tourisme – stratégique pour la France – est visé, avec une entreprise étrangère qui lance une offre sur un groupe comme Accor, vous diriez non ?

Ne prenons pas de cas particulier. Les règles sont connues de tous, nous les ferons respecter. Dans ces périodes de grandes turbulences, où chacun voit bien que des entreprises peuvent être bousculées par des opérations hostiles, la plus grande vigilance est de mise.

En disant « non » à ce rachat, on peut aussi dire que vous privez Carrefour de moyens qui lui auraient permis d'investir, alors que les groupes de ce secteur vont mal. Il était question de 3 milliards...

Mais 3 milliards avec quelles contreparties ? Je crois assez peu à la philanthropie en matière économique. En revanche, nous devons réfléchir au modèle de développement économique de la grande distribution. Les défis sont considérables : digitalisation, vente à emporter, valorisation de nos filières agricoles, déve-

loppement du bio, réduction de la taille des magasins, présence dans les centres-villes. Nous allons engager de nouvelles discussions avec les représentants des enseignes françaises. Ma conviction, c'est que la grande distribution en France a tous les atouts pour réussir sans avoir à se vendre à des concurrents étrangers. Reste la question plus globale du financement de notre économie et de la capitalisation de nos grands groupes : ce sont de vrais sujets. Le gouvernement se bat pour inciter les Français à placer leur épargne dans les entreprises et pour que celles-ci puissent faire des levées de fonds plus importantes. Nous devons absolument avoir d'autres choix que de céder nos entreprises.

Le rachat d'Alstom par General Electric, qui a eu de lourdes conséquences sur l'emploi et certaines filières industrielles, explique votre gestion de l'affaire Carrefour ? Y a-t-il un avant et un après Alstom ?

Ce qui compte aujourd'hui, c'est que GE réussisse sa transformation pour maintenir une empreinte industrielle et des emplois en France dans des domaines comme les énergies renouvelables, l'éolien offshore. GE a créé 350 emplois à Cherbourg et Saint-Nazaire. A Belfort, nous travaillons avec les acteurs du territoire pour rebondir et diversifier les filières. Nous sommes en contact régulier avec le président de GE, Larry Culp.

Vous parlez d'un risque de prédation sur l'économie française. Vous en voyez des manifestations ?

Oui, il y a des signaux en ce sens. Nous surveillons certains projets. La course technologique qui est engagée aujourd'hui rend notamment certaines de nos PME ou start-up très attractives. Nous devons être vigilants, surtout lorsque de l'argent public a été investi. La prise de contrôle de pépites technologiques, dans les microprocesseurs ou la chimie par exemple poserait des difficultés réelles. ■